

Séance
ordinaire
7 juin 2010

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SEPTIÈME (7^E)
JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MIL DIX (2010) À COMPTER DE 20H30
A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Aucun contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents, madame Sonia Lévesque, du Journal L'Information, de même que messieurs Roger Boudreau, du journal L'Avantage, et Daniel Ménard, de la Télévision de La Mitis.

10.06.384

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Chacun des membres reconnaît avoir été convoqué selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

10.06.385

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.

3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du lundi 3 mai 2010 à 20h30 et des séances spéciales du mardi 11 mai 2010 à 19h30, du lundi 17 mai 2010 à 20h30, du mercredi 19 mai 2010 à 17h30 et du jeudi 27 mai 2010 à 16 heures.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - Comptes réguliers : 234 399,88 \$
 - Comptes pré-autorisés : 359 970,30 \$

ADMINISTRATION

5. Proclamation de Mont-Joli à titre de « Capitale des murs peints ».
6. Motion de félicitations aux équipes du Journal L'Information et du Journal L'Avantage.
7. Motion de félicitations au président sortant de la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli-Mitis et à la nouvelle présidente.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8. Adoption du règlement 2010-1237 instituant un programme d'aide à la restauration et à la rénovation de façades d'immeubles non résidentiels au centre-ville.
9. Consentement de servitudes de passage et autorisation de signature dans le dossier de 9212-6010 Québec inc. (Gestion RPRF inc.) et Tim Horton's.
10. Adjudication d'un mandat de services professionnels à Me Marc Ross, notaire, pour l'établissement d'une servitude dans le dossier de 9132-8369 Québec inc.
11. Adjudication d'un mandat de services professionnels à monsieur Nelson Banville, arpenteur géomètre, pour la préparation de la description technique d'une servitude dans le dossier de 9132-8369 Québec inc.

FINANCES

12. Autorisation de financement temporaire pour le projet de construction d'une halte routière en bordure de l'autoroute 20.
13. Adoption du règlement 2010-1238 visant à augmenter le fonds de roulement de la Ville de Mont-Joli constitué par le règlement 2002-1021 de 550 000 \$ à 650 000 \$.
14. Adoption du règlement 2010-1239 modifiant le règlement 2010-1234 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la Ville.
15. Appropriation du surplus non affecté des revenus d'intérêts des surplus affectés aux immobilisations des anciennes municipalités.
16. Autorisation d'achat d'un ordinateur portable.
17. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires 2010 révisées de l'Office municipal d'habitation de Mont-Joli et abrogation de la résolution 09.12.697.
18. Autorisation de versement de dons par la Ville de Mont-Joli.

19. Adoption du projet de règlement 2010-1240 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

20. Autorisation de participation à une formation relative au projet de loi n° 76.
21. Ratification d'acceptation d'une proposition de services professionnels pour le prêt de personnel au service des travaux publics.
22. Autorisation d'embauche du personnel du Camp de Jour 2010.

LOISIRS ET CULTURE

23. Approbation des engagements financiers reliés à l'organisation des activités de la Fête nationale.
24. Approbation des engagements financiers reliés à l'organisation des spectacles au centre ville pour l'été 2010
25. Autorisation de renouvellement de l'adhésion à l'Association des travailleuses et des travailleurs en loisirs municipaux du Bas-St-Laurent.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

26. Autorisation d'achat et de réparation d'un véhicule pour le service de sécurité incendie.

TRAVAUX PUBLICS

27. Ratification d'autorisation de paiement à G.T.A. Groupe Tanguay & Associés.
28. Autorisation de paiement pour les plans et devis de la zone touristique à l'arrivée de l'autoroute 20.
29. Autorisation de paiement pour l'étude géotechnique des terrains situés au sud du site d'arrivée de l'autoroute 20.
30. Autorisation de paiement pour l'étude géotechnique des terrains situés au nord du site d'arrivée de l'autoroute 20.
31. Autorisation de paiement pour les plans et devis du développement domiciliaire du croissant de la Pente-Douce.
32. Autorisation de paiement pour la surveillance des travaux dans le projet de réfection des avenues Doucet et Ross et de la rue Gendron.
33. Autorisation de paiement pour la gérance de projet à l'arrivée de l'autoroute 20.
34. Autorisation de paiement pour la gérance de projet à l'arrivée de l'autoroute 20.
35. Autorisation de paiement pour la conception des réseaux câblés enfouis sur le site de l'autoroute 20.
36. Ratification de mandat et autorisation de paiement pour la fourniture de conduits d'entrée électrique dans le cadre de l'aménagement d'un terrain au nord du boulevard Jacques-Cartier à l'arrivée de l'autoroute 20.

37. Autorisation de demande à Hydro-Québec pour l'installation d'un luminaire à l'intersection de l'avenue des Retraites et de la rue Blanchette.
38. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour la surveillance de chantier des travaux dans la zone touristique à l'arrivée de l'autoroute 20.
39. Approbation et autorisation de signature d'un contrat entre le Ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Ville de Mont-Joli pour le déneigement et le déglçage de l'avenue Des Fusiliers.
40. Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égouts (avenue de la Gaspésie).
41. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour la conception des plans et devis du prolongement des services de la rue d'Anjou.
42. Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égouts (rue d'Anjou).
43. Autorisation d'appels d'offres dans le dossier de l'accès à l'est de la station-service Ultramar au site d'arrivée de l'autoroute 20.
44. Adjudication d'un mandat à Les Entreprises Gabriel Raymond inc. pour le déménagement de la Gare de Rivière-Blanche.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

45. Consultation publique du projet de Règlement 2010-1235 modifiant le Règlement sur les PIIA afin de modifier le critère relatif à la réutilisation d'un terrain dont le bâtiment principal a été démoli.
46. Adoption du règlement 2010-1235 modifiant le Règlement sur les PIIA afin de modifier le critère relatif à la réutilisation d'un terrain dont le bâtiment principal a été démoli.
47. Dépôt du procès-verbal de la réunion du 17 mai 2010 du Comité consultatif d'Urbanisme.
48. Approbation du projet d'aménagement d'une terrasse au Restaurant Normandin.
49. Approbation d'une demande pour l'installation d'une enseigne au 1030, avenue de la Gaspésie.
50. Approbation d'une demande pour l'installation d'une enseigne au 1031, avenue de la Gaspésie.
51. Avis de motion d'un règlement visant à modifier le règlement de zonage 2009-1210 de la Ville de Mont-Joli.
52. Adoption du projet de règlement numéro 2010-1241 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-1210 afin d'abaisser la densité d'occupation de la zone 242 ainsi que d'ajouter la classe d'usages *Habitation en commun* dans la zone 508 (MTF).

AFFAIRES NOUVELLES

53. Avis de motion d'un règlement relatif à la vitesse permise sur l'avenue Sanatorium.

54. Clôture et levée de l'assemblée.

10.06.386

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 3 MAI 2010 À 20H30 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU MARDI 11 MAI 2010 À 19H30, DU LUNDI 17 MAI 2010 À 20H30, DU MERCREDI 19 MAI 2010 À 17H30 ET DU JEUDI 27 MAI 2010 À 16 HEURES

CONSIDÉRANT que les membres du conseil confirment avoir pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du lundi 3 mai 2010 à 20h30 et des séances spéciales du mardi 11 mai 2010 à 19h30, du lundi 17 mai 2010 à 20h30, du mercredi 19 mai 2010 à 17h30 et du jeudi 27 mai 2010 à 16 heures;

CONSIDÉRANT que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 mai 2010 à 20h30 en sa forme et teneur.

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du mardi 11 mai 2010 à 19h30 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du lundi 17 mai 2010 à 20h30 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du mercredi 19 mai 2010 à 17h30 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du jeudi 27 mai 2010 à 16 heures en sa forme et teneur.

10.06.387

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 234 399,88 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré autorisés au montant de 359 970,30 \$.

10.06.388

ADMINISTRATION

PROCLAMATION DE MONT-JOLI À TITRE DE « CAPITALE DES MURS PEINTS »

Depuis 2002, la corporation *Les Murmures de la Ville* déploie d'importants efforts afin de doter Mont-Joli d'un circuit de fresques. En moins de huit (8) ans, le centre-ville se sera enrichi de 20 œuvres originales mettant en évidence le patrimoine, les personnages et les événements marquants de notre histoire. La réalisation d'une telle initiative repose essentiellement sur l'implication de la communauté d'affaires qui a contribué à 66% du financement du projet et sur la détermination des bénévoles qui ont cru au concept.

Le circuit de fresques est vite devenu une identification visuelle pour Mont-Joli, une véritable carte de visite dont le pouvoir d'attraction génère des retombées économiques sans cesse croissante. La Ville de Mont-Joli a lancé un appel aux municipalités et organismes de la région afin d'obtenir la reconnaissance de « Capitale des murs peints » à l'est de Québec. Leur réponse nous réjouit puisqu'à ce jour, 12 MRC, 17 villes et 19 municipalités nous ont signifié leur appui par résolution. De plus, les organismes tels les SADC, les CLD, la Société de promotion économique de Rimouski, le Ministère des Transports du Québec, la CRÉ du Bas-St-Laurent, la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli-Mitis de même que l'Association touristique régionale de la Gaspésie reconnaissent sans réserve la pertinence de désigner notre ville « Capitale des murs peints ».

Fort de cet appui quasi-unanime de nos partenaires du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil proclame la Ville de Mont-Joli « Capitale des murs peints ».

10.06.389

MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ÉQUIPES DU JOURNAL L'INFORMATION ET DU JOURNAL L'AVANTAGE

L'équipe du Journal L'Information de Mont-Joli de même que celle du Journal L'Avantage ont vu leur travail récompensé lors de la remise des grands Prix des hebdomadaires 2010 à l'occasion du congrès annuel de l'Association Hebdomadaires Québec présenté récemment à Rimouski.

Dans un premier temps, l'Information s'est vu remettre le 1^{er} prix pour les pages de rédaction de la catégorie 30 pages et moins, le 1^{er} prix ex-aequo pour le site Internet de cette même catégorie de même que 3^e prix pour le concours « Qualité du français » des 30 pages et moins.

Pour sa part, L'Avantage décrochait cinq (5) récompenses dans le groupe des hebdomadaires de 51 pages ou plus. Il s'agit du 1^{er} prix dans la catégorie « Éditorial », du 1^{er} prix chez les conseillers publicitaires, du 1^{er} prix en infographie, d'un 3^e prix dans la catégorie « Annonce publicitaire » et d'une mention spéciale dans la catégorie « Cahier thématique ».

Mes collègues du conseil et moi-même sommes fiers de cette reconnaissance du professionnalisme et de la compétence des membres des hebdomadaires affectés à notre territoire. Nous nous joignons d'ailleurs aux membres des jurys qui leur ont décerné ces prix. Nous tenons à souligner les contributions respectives de madame Sonia Lévesque et de monsieur Roger Boudreau à ces marques de reconnaissance.

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de la direction et du personnel du Journal l'Information et du Journal l'Avantage dans le cadre de la remise des Grands Prix des hebdomadaires 2010.

10.06.390 MOTION DE FÉLICITATIONS AU PRÉSIDENT SORTANT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE MONT-JOLI-MITIS ET À LA NOUVELLE PRÉSIDENTE

L'assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce et industrie de Mont-Joli-Mitis tenue le 1^{er} juin dernier a donné lieu à un changement de garde à la présidence. Une jeune femme, madame Libellia Saint-Arnaud, a été élue présidente de l'organisme. Elle succède à monsieur Rémi Sénéchal qui a assumé deux (2) mandats à la tête de la Chambre.

Madame Saint-Arnaud œuvre dans le domaine du marketing et fait preuve d'enthousiasme et de détermination. Au nom des membres du conseil municipal, je tiens à remercier le président sortant pour sa collaboration et son dévouement à la défense des intérêts de la communauté d'affaires. J'offre également nos meilleurs vœux de succès à madame Saint-Arnaud. La nouvelle présidente peut compter sur l'appui de la Ville de Mont-Joli. La Chambre de commerce et industrie Mont-Joli-Mitis constitue un partenaire important pour le développement économique de notre communauté.

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de monsieur Rémi Sénéchal pour sa contribution à titre de président de la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli-Mitis. La motion s'adresse également à madame Libellia Saint-Arnaud. Nul doute qu'elle relèvera avec brio le défi emballant de la présidence de cet organisme d'importance. Nous tenons à souligner l'implication de monsieur Claude Roy, premier vice-président, de madame Susye Lévesque, deuxième vice-présidente, de madame Geneviève Raïche, secrétaire, et de monsieur Bernard Tessier, trésorier.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10.06.391 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-1237 INSTITUANT UN PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION ET À LA RÉNOVATION DE FAÇADES D'IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS AU CENTRE-VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli entend favoriser la réalisation de certains travaux nécessaires pour assurer la mise en valeur des façades des bâtiments du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assurer un développement respectueux du caractère architectural du périmètre du centre-ville;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables d'instituer un programme d'aide à la restauration et à la rénovation de façades d'immeubles non résidentiels au centre-ville;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Marcel Dubé lors de la séance spéciale de ce conseil le 19 avril 2010;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2010-1237 instituant un programme d'aide à la restauration et à la rénovation de façades d'immeubles non résidentiels au centre-ville.

10.06.392 CONSENTEMENT DE SERVITUDES DE PASSAGE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LE DOSSIER DE 9212-6010 QUÉBEC INC. (GESTION RPRF INC.) ET TIM HORTON'S

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder deux (2) servitudes de passage donnant accès aux lots 4 071 953 Ptie et 4 295 259 Ptie du cadastre du Québec, lots appartenant à la Ville de Mont-Joli et situés de part et d'autre de la propriété de 9212-6010 Québec inc. (Gestion RPRF inc.). Lesdites servitudes seront conformes à la description technique et au plan préparés par monsieur Nelson Banville, arpenteur géomètre, le 25 mai 2010 et portant le numéro 3080 de ses minutes. Par cette même résolution, le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant, de même que le directeur général, ou le greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les documents notariés afférents à la transaction.

10.06.393 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À ME MARC ROSS, NOTAIRE, POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DANS LE DOSSIER DE 9132-8369 QUÉBEC INC.

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder un mandat de services professionnels à Me Marc Ross, notaire, pour l'établissement d'une servitude en faveur de la Ville de Mont-Joli dans le dossier de 9132-8369 Québec inc. au site d'arrivée de l'autoroute 20. Par cette même résolution, le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général, ou le greffier, à signer pour et au nom de la Ville les documents légaux afférents à cette servitude.

10.06.394 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À MONSIEUR NELSON BANVILLE, ARPEN TEUR GÉOMÈTRE, POUR LA PRÉPARATION DE LA DESCRIPTION TECHNIQUE D'UNE SERVITUDE DANS LE DOSSIER DE 9132-8369 QUÉBEC INC.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accorder un mandat de services professionnels à monsieur Nelson Banville, arpenteur géomètre, pour la préparation de la description technique d'une servitude en faveur de la Ville de Mont-Joli dans le dossier de 9132-8369 Québec inc. au site d'arrivée de l'autoroute 20.

FINANCES

10.06.395 AUTORISATION DE FINANCEMENT TEMPORAIRE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE HALTE ROUTIÈRE EN BORDURE DE L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT QUE des travaux de construction seront réalisés au site d'arrivée de l'autoroute 20 et qu'il y a lieu de procéder au financement de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'article 568 de la Loi des Cités et Villes prévoit la possibilité d'effectuer des emprunts temporaires pour couvrir des dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction d'une halte routière sont admissibles à une subvention dans le cadre du sous-volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec;

CONSIDÉRANT QUE les règlements d'emprunts 2008-1183 et 2008-1192 prévoient une dépense et un emprunt pour la totalité des travaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la Ville de Mont-Joli à emprunter de façon temporaire la somme de 1 103 520 \$ par billet à la Caisse Desjardins de Mont-Joli. Cet emprunt portera intérêt au taux préférentiel plus zéro (0) et ces intérêts seront payables mensuellement. Le conseil autorise également par cette résolution le maire de Mont-Joli, ou le maire suppléant, ainsi que le directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, à signer pour et au nom de la Ville les documents afférents à ladite transaction.

10.06.396 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-1238 VISANT À AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE DE MONT-JOLI CONSTITUÉ PAR LE RÈGLEMENT 2002-1021 DE 550 000 \$ À 650 000 \$

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2010-1238 visant à augmenter le fonds de roulement de la Ville de Mont-Joli constitué par le règlement 2002-1021 de 550 000 \$ à 650 000 \$.

10.06.397 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-1239 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2010-1234 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire modifier le règlement 2010-1234 regroupant l'ensemble des tarifications applicables pour la dispense des différents services qu'elle offre à la population;

CONSIDÉRANT l'avis de motion en ce sens donné par le conseiller Gilles Lavoie lors de la séance du 17 mai 2010 de ce conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2010-1239 modifiant le règlement 2010-1234 et concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la Ville.

10.06.398 APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ DES REVENUS D'INTÉRÊTS DES SURPLUS AFFECTÉS AUX IMMOBILISATIONS DES ANCIENNES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT les intérêts accumulés de 280 \$ au 1^{er} janvier 2010 provenant des surplus des anciennes Villes de Mont-Joli et de Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 01.01.434 prévoit d'affecter les revenus d'intérêts à chacun des projets d'immobilisation qui les ont générés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'affecter les revenus d'intérêts des surplus affectés aux immobilisations des anciennes municipalités de la façon suivante :

Ancienne Ville de Mont-Joli

- Immobilisations Ville de Mont-Joli 49 \$

Ancienne Municipalité de Saint-Jean-Baptiste

- Secteur Sanatorium 41 \$
- Secteur Chemin de Price 181 \$
- Secteur Gaboury 9 \$

Grand Total 280 \$

10.06.399

AUTORISATION D'ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'acquisition d'un ordinateur portable et que, pour ce faire, trois (3) entreprises mont-joliennes ont été invitées à soumettre une proposition;

CONSIDÉRANT les trois (3) soumissions reçues à savoir :

- Micro Service Mont-Joli : 1 175,00 \$
- Musique Fa La Do : 1 114,95 \$
- Service informatique Lepage : 1 166,22 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un ordinateur portable de Musique Fa La Do au montant de 1 114,95 \$, plus les taxes. Cette dépense sera assumée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq (5) ans.

10.06.400

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 RÉVISÉES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-JOLI ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION 09.12.697

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a émis le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires pour l'année 2010 de l'Office municipal d'habitation de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal :

- ◆ Accepte les prévisions budgétaires 2010 de l'Office municipal d'habitation de Mont-Joli tel que modifié par la Société d'habitation du Québec au montant de 1 659 020 \$ et le déficit anticipé de 1 104 791 \$;
- ◆ Accepte de contribuer au déficit anticipé 2010 représentant un montant de 61 179 \$ pour la Ville de Mont-Joli;
- ◆ Et de plus, abroge la résolution 09.12.697.

10.06.401 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONNS PAR LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE des demandes d'appui financier ont été transmises à la Ville;

CONSIDÉRANT l'analyse desdites demande et la recommandation des membres du comité des dons;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise les dons suivants :

Organisme	Objet	Dons
Festival Country 2 au 8 août 2010	Appui technique	Prêt Estrades +Barrières
Société parkinson 26 juin 2010	« Un saut pour la vie »	30 \$
Robert Piché 30 juin	Lancement de son film	Vin d'honneur (autorisé)
Gala Méritas École du Mistral	Appui financier	100 \$
Carrefour Théâtre	Appui financier	500 \$
Prix J.Adalbert-Landry 30 juin 2010		7 cartes à 30 \$ = 210 \$
Fondation CSSS de La Mitis 5 juin 2010	Tournoi bénéfice	2 cartes à 125 \$ = 250 \$

10.06.402 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2010-1240 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) afin de régir les ententes relatives à des travaux municipaux ;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) par la Loi modifiant la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q. 1994, c. 32) entrée en vigueur le 17 juin 1994;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a le pouvoir, en vertu des dispositions des articles 145.21 à 145.30 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, d'assujettir la délivrance d'un permis ou d'un certificat à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité, portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

CONSIDÉRANT l'importance de prévoir des mécanismes souples, rapides et efficaces afin de permettre le développement de la ville en harmonie avec les principes énoncés dans les règlements d'urbanisme et dans le respect de la capacité financière des contribuables;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables que le conseil se dote d'un règlement définissant les conditions qui doivent être remplies par les promoteurs pour l'obtention d'un ensemble ou d'une partie des services municipaux et des garanties qu'ils doivent fournir;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion en ce sens a été donné par le conseiller Denis Dubé à la séance spéciale du lundi 15 mars 2010;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement 2010-1240 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

10.06.403

AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE FORMATION RELATIVE AU PROJET DE LOI N° 76

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a présenté le projet de loi n° 76 établissant des règles de transparence et de gestion des contrats;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet de loi prévoit aussi qu'à l'automne, les municipalités devront adopter une politique contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE la COMAQ propose à ses membres une formation virtuelle – par internet – répartie sur deux (2) demies journées les 15 et 18 juin afin d'être en mesure de répondre aux nouvelles exigences découlant du projet de loi n° 76;

CONSIDÉRANT QUE le service des finances et celui du greffe seront mis à contribution afin de satisfaire à ces nouvelles responsabilités;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser messieurs Steve Corneau et Yves Sénéchal, respectivement directeur des finances et greffier, à s'inscrire à la formation virtuelle sur le projet de loi n° 76 proposée par la COMAQ les 15 et 18 juin 2010, et ce, au coût total de 250 \$ plus les taxes.

10.06.404

RATIFICATION D'ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PRÊT DE PERSONNEL AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de ratifier l'acceptation de la proposition de services professionnels de la firme Dessau inc. pour un prêt de personnel. L'entente prévoit le recours aux services d'un ingénieur pour une période de huit (8) semaines à raison de 21 heures par semaine pour un montant de 18 325 \$ excluant les taxes conformément aux dispositions contenues au document portant le numéro de référence 10-0024-384.

10.06.405

AUTORISATION D'EMBAUCHE DU PERSONNEL AU CAMP DE JOUR 2010

CONSIDÉRANT QUE la direction du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a procédé à un appel de candidatures afin de combler les postes disponibles au Camp de Jour 2010;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a procédé aux entrevues d'usage et formulé une recommandation au conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche des personnes suivantes :

- Aux postes de **monitrices(teur) au Camp de Jour**, mesdames Roxanne Gauthier, Isabelle Lavoie, Mélissa Desjardins, Sarah Larochelle, Véronique Fougère et Joannie Banville ainsi que monsieur Simon Perreault. Ces personnes seront à l'emploi de la Ville de Mont-Joli pour une période de six (6) semaines, du 5 juillet 2010 au 13 août 2010, à raison de 40 heures/semaine au taux horaire de 9,50 \$;
- Aux postes de **monitrices au service de garde**, mesdames Danna Otis et Véronique Bérubé Paris. Ces personnes seront également à l'emploi de la Ville de Mont-Joli pour une période de six (6) semaines, du 5 juillet 2010 au 13 août 2010, à raison de 40 heures/semaine au taux horaire de 9,50 \$;
- Aux postes de **monitrice spécialisée**, mesdames Stéphanie Ross, Érika Gauthier et Catherine Roy pour une période de six (6) semaines, également du 5 juillet 2010 au 13 août 2010, à raison de 5 à 35 heures/semaine au taux horaire de 9,50 \$. Ce poste sera subventionné par le programme d'accompagnement en loisir pour personne ayant une déficience de l'URLS à hauteur de 3 563 \$ et par le CRDI pour une somme de 2 600 \$;
- Au poste de monitrices au service de garde, madame Kariane Desrosiers et Marie-Élyse Gagnon pour une période de six (6) semaines, du 5 juillet au 13 août 2010 à raison de 16 à 20 heures/semaine au taux horaire de 9,50 \$.

Le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a obtenu une subvention de 1 330 \$ d'Emploi Carrière été 2010.

LOISIRS ET CULTURE

10.06.406

APPROBATION DES ENGAGEMENTS FINANCIERS RELIÉS À L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire propose une brochette d'activités variées à la population dans le cadre de la Fête nationale;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser l'octroi d'une somme de 8 960,58 \$ pour l'animation, la location d'équipements et la sécurité à l'occasion des activités entourant la Fête nationale. À noter que la Ville touche une subvention de 3 916 \$ de la Société nationale de l'Est du Québec. Cette dépense est prévue au budget du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. Le conseil permet également que les activités du 23 juin prennent fin après 23 heures en plus d'autoriser la fermeture de l'avenue Ross, face au Stade du Centenaire, pour la durée de l'événement.

10.06.407

APPROBATION DES ENGAGEMENTS FINANCIERS RELIÉS À L'ORGANISATION DES SPECTACLES AU CENTRE VILLE POUR L'ÉTÉ 2010

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs, de la culture et de la vie

communautaire offrira au cours de l'été une programmation variée de spectacles au centre ville;

CONSIDÉRANT QUE les lundis seront consacrés au cinéma, les mardis à la chanson et les mercredis à la jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE l'animation au centre ville pendant la période estivale contribue à créer une atmosphère chaleureuse appréciée des résidents et des visiteurs;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'octroi d'une somme de 4 062,31 \$ pour l'animation au centre ville pendant la période estivale. Cette dépense est prévue au budget du service.

10.06.408 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS EN LOISIRS MUNICIPAUX DU BAS-ST-LAURENT

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement des frais d'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'Association des travailleuses et des travailleurs en loisirs municipaux du Bas-St-Laurent pour 2010-2011, et ce, au montant de 80 \$.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.06.409 AUTORISATION D'ACHAT ET DE RÉPARATION D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la direction du service de sécurité incendie doit procéder au remplacement du véhicule 928;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'un véhicule F-350, modèle 2001, des Services Ambulanciers Porlier répondrait aux besoins du service à des coûts abordables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division opération et prévention, monsieur Michel Desgagnés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat du véhicule F-350, modèle 2001, des Services Ambulanciers Porlier, et ce, au coût net de 1 000 \$. Par cette même résolution, le conseil autorise la réalisation de réparations mineures audit véhicule pour un montant d'environ 4 000 \$. Le prix initial était de 1 500 \$ mais la direction des Services Ambulanciers Porlier a consenti à le réduire de 500 \$ à titre de contribution au service de sécurité incendie de la région de Mont-Joli.

TRAVAUX PUBLICS

10.06.410 RATIFICATION D'AUTORISATION DE PAIEMENT À G.T.A. GROUPE TANGUAY & ASSOCIÉS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de ratifier l'autorisation de paiement au montant de 12 416,25 \$, taxes incluses, à la firme Groupe Tanguay & Associés pour des services professionnels dans le dossier de l'établissement du programme d'entretien préventif des vannes, des poteaux d'incendie et du réseau d'aqueduc de la Ville de Mont-Joli.

10.06.411

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES PLANS ET DEVIS DE LA ZONE TOURISTIQUE À L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme Roche Itée, Groupe-conseil, division Urbanex, d'une somme de 4 000 \$, plus les taxes, pour la réalisation des plans et devis de la zone touristique située sur les terrains au sud du site d'arrivée de l'autoroute 20. Ce paiement correspond à la facture 0131440 et correspond à 50% du mandat accordé.

10.06.412

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DES TERRAINS SITUÉS AU SUD DU SITE D'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme LVM-Technisol inc. d'une somme de 2 354,22 \$, plus les taxes, pour la facture 023-50541 et de 544,89 \$, plus les taxes, pour la facture 023-50542. Ces paiements sont effectués dans le cadre de la réalisation d'une étude géotechnique sur des terrains au sud du site d'arrivée de l'autoroute 20.

10.06.413

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DES TERRAINS SITUÉS AU NORD DU SITE D'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme LVM-Technisol inc. d'une somme de 6 499,16 \$, plus les taxes, pour la réalisation d'une étude géotechnique sur des terrains au nord du site d'arrivée de l'autoroute 20. Ce paiement correspond à la facture 023-50540 de ladite firme.

10.06.414

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES PLANS ET DEVIS DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU CROISSANT DE LA PENTE-DOUCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme Dessau inc. d'une somme de 1 540 \$, plus les taxes, pour la réalisation des plans et devis du développement domiciliaire du croissant de la Pente-Douce. Ce paiement correspond à la facture 015-72901 de ladite firme.

10.06.415

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE PROJET DE RÉFECTION DES AVENUES DOUCET ET ROSS ET DE LA RUE GENDRON

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme BPR inc. d'une somme de 1 000 \$, plus les taxes, pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures des avenues Doucet et Ross et de la rue Gendron. Ce paiement correspond à la facture 13027099 de ladite firme pour les services professionnels dispensés en date du 3 avril 2010.

10.06.416

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA GÉRANCE DE PROJET À L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

10.06.417

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme Dessau inc. d'une somme de 4 875,14 \$, plus les taxes, pour la gérance de projet à l'arrivée de l'autoroute 20. Ce paiement correspond à la facture 015-72903 couvrant la période du 28 février 2010 au 27 mars 2010.

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA GÉRANCE DE PROJET SUR LE SITE DE L'AUTOROUTE 20

10.06.418

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme Dessau inc. d'une somme de 5 525 \$, plus les taxes, pour la gérance de projet au site d'arrivée de l'autoroute 20. Ce paiement correspond à la facture 015-74636 pour les services professionnels dispensés durant la période du 28 mars 2010 au 24 avril 2010.

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA CONCEPTION DES RÉSEAUX CÂBLÉS ENFOUIS SUR LE SITE DE L'AUTOROUTE 20

10.06.419

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme Genivar d'une somme de 998 \$, plus les taxes, pour la conception des réseaux câblés enfouis sur le site de l'autoroute 20. Ce paiement correspond à la facture 109646 pour les services professionnels dispensés en date du 17 avril 2010.

RATIFICATION DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA FOURNITURE DE CONDUITS D'ENTRÉE ÉLECTRIQUE DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN AU NORD DU BOULEVARD JACQUES-CARTIER À L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

10.06.420

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de ratifier le mandat confié à la firme *Gervais Bélanger, entrepreneur électrique*, pour la fourniture et l'installation de conduits pour entrée électrique dans le cadre de l'aménagement d'un terrain au nord du boulevard Jacques-Cartier à l'arrivée de l'autoroute 20. Par cette même résolution, le conseil autorise le paiement d'une somme de 16 931,25 \$, incluant les taxes à *Gervais Bélanger, entrepreneur électrique*.

AUTORISATION DE DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR L'INSTALLATION D'UN LUMINAIRE À L'INTERSECTION DE L'AVENUE DES RETRAITES ET DE LA RUE BLANCHETTE

10.06.421

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le contremaître au service des travaux publics à formuler à Hydro-Québec une demande d'installation d'un nouveau luminaire de 100 watts à l'intersection de l'avenue des Retraites et de la rue Blanchette.

ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER DES TRAVAUX DANS LA ZONE TOURISTIQUE À L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux d'aménagement de la zone touristique du site d'arrivée de l'autoroute 20 exige l'octroi d'un mandat de services professionnels pour la surveillance de chantier des travaux;

CONSIDÉRANT QU'un premier contrat pour une période de deux (2) semaines avait été accordé à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le contexte entourant l'octroi dudit contrat a été

modifié par le départ du technicien de la Ville de Mont-Joli qui devait assuré ladite surveillance pour les trois (3) autres semaines de l'échéancier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation à cet effet auprès de deux (2) firmes de spécialistes à savoir :

Roche ltée, Groupe-conseil : 11 139,75 \$, plus les taxes
Cima Plus inc. : n'a pas donné suite

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accorder un mandat de services professionnels pour la surveillance de chantier des travaux d'aménagement de la zone touristique du site d'arrivée de l'autoroute 20, et ce, au montant de 11 139,75 \$, plus les taxes. Il s'agit d'un mandat pour les trois (3) semaines complétant l'échéancier des travaux.

10.06.422

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) ET LA VILLE DE MONT-JOLI POUR LE DÉNEIGEMENT ET LE DÉGLAÇAGE DE L'AVENUE DES FUSILIERS

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la Ville de Mont-Joli et le MTQ relativement au déneigement et au déglçage de l'avenue des Fusiliers pour l'hiver 2010-2011;

CONSIDÉRANT QUE la Ville procédera à ces travaux pour un montant de 3 800 \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Mont-Joli et le Ministère des Transports relativement au déneigement et au déglçage de l'avenue des Fusiliers pour l'hiver 2010-2011 et d'en autoriser la signature par le maire, ou le maire suppléant.

10.06.423

DEMANDE D'AUTORISATION POUR RÉALISER UN PROJET D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS (AVENUE DE LA GASPÉSIE)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit procéder à l'installation de conduites d'aqueduc et d'égouts dans la zone touristique du site d'arrivée de l'Autoroute 20 (avenue de la Gaspésie) ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation pour la réalisation d'un projet d'aqueduc et d'égouts en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement doit être adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

CONSIDÉRANT QU'une fois les travaux achevés, la Ville de Mont-Joli doit transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité:

- **QUE** la Ville présente la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les travaux d'aqueduc et d'égouts;

- **QUE** la firme Roche Itée., Groupe-conseil soit mandatée pour préparer et présenter la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli s'engage, une fois les travaux achevés, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli assume les frais de 516 \$ relatifs à la présente demande.

10.06.424

ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS DU PROLONGEMENT DES SERVICES DE LA RUE D'ANJOU

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de confier à la firme Dessau inc. le mandat de concevoir les plans et devis et de préparer la demande de certificat d'autorisation au MDDEP pour un montant de 7 400 \$, plus les taxes. Si le projet de construction devait être réalisé par un entrepreneur (à contrat), un devis pour l'appel d'offres et sa gestion serait accordé à Dessau inc., et ce, pour la somme de 1 800 \$ plus les taxes.

10.06.425

DEMANDE D'AUTORISATION POUR RÉALISER UN PROJET D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS (RUE D'ANJOU)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit procéder à la prolongation de conduites d'aqueduc et d'égouts dans la rue d'Anjou;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation pour la réalisation d'un projet d'aqueduc et d'égouts en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement doit être adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

CONSIDÉRANT QU'une fois les travaux achevés, la Ville de Mont-Joli doit transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité:

- **QUE** la Ville présente la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les travaux d'aqueduc et d'égouts;
- **QUE** la firme Dessau inc. soit mandatée pour préparer et présenter la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli s'engage, une fois les travaux achevés, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli assume les frais de 516 \$ relatifs à la

présente demande.

10.06.426

AUTORISATION D'APPELS D'OFFRES DANS LE DOSSIER DE L'ACCÈS À L'EST DE LA STATION-SERVICE ULTRAMAR AU SITE D'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la tenue d'appels d'offres pour les travaux de voirie ainsi que la pose d'enrobé bitumineux dans le projet d'aménagement de l'accès à l'est de la station-service Ultramar au site d'arrivée de l'autoroute 20.

10.06.427

ADJUDICATION D'UN MANDAT À LES ENTREPRISES GABRIEL RAYMOND INC. POUR LE DÉMÉNAGEMENT DE LA GARE RIVIÈRE-BLANCHE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Les Entreprises Gabriel Raymond inc. le mandat de procéder au déménagement de la Gare Rivière-Blanche dans le cadre de l'aménagement du site d'arrivée de l'autoroute 20, et ce, pour la somme de 24 900 \$, incluant les taxes. Ce mandat inclut la levée du bâtiment, le solage, la pose de goudron sur le solage, le gravier sous le plancher ainsi que l'isolant.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.06.428

CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET DE RÈGLEMENT 2010-1235 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PIIA AFIN DE MODIFIER LE CRITÈRE RELATIF À LA RÉUTILISATION D'UN TERRAIN DONT LE BÂTIMENT PRINCIPAL A ÉTÉ DÉMOLI

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté un règlement de zonage le 4 novembre 1991;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville juge opportun de modifier le critère relatif à la réutilisation d'un terrain le long du boulevard Jacques-Cartier, entre l'avenue de la Gare et l'avenue de la Grotte, dont le bâtiment principal a été démoli;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion en ce sens a été donné par le conseiller Denis Dubé lors de la séance ordinaire du 3 mai 2010 de ce conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté un projet de règlement lors de cette même séance ;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de modification de zonage;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2010-1235 modifiant le règlement sur les PIIA afin de modifier le critère relatif à la réutilisation d'un terrain dont le

bâtiment principal a été démoli.

10.06.429

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-1235 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PIIA AFIN DE MODIFIER LE CRITÈRE RELATIF À LA RÉUTILISATION D'UN TERRAIN DONT LE BÂTIMENT PRINCIPAL A ÉTÉ DÉMOLI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire adopter le règlement 2010-1235 afin de modifier le critère relatif à la réutilisation d'un terrain le long du boulevard Jacques-Cartier, entre l'avenue de la Gare et l'avenue de la Grotte, dont le bâtiment principal a été démoli;

CONSIDÉRANT QU'un avis public en ce sens a été publié dans l'édition du 12 mai 2010 du Journal L'Information et qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce 7^e jour de juin 2010;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2010-1235.

10.06.430

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 MAI 2010 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'Urbanisme de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le lundi 17 mai avril 2010;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du lundi 17 mai 2010 du Comité consultatif d'Urbanisme dont les faits saillants sont :

- l'émission de cinquante-six (56) permis de rénovation pour une valeur de 610 780 \$;
- l'émission de trois (3) permis de construction pour une valeur de 845 000 \$;
- l'analyse du projet d'aménagement d'une terrasse au Restaurant Normandin;
- l'approbation d'une demande pour l'installation d'une enseigne au 1030, avenue de la Gaspésie pour les commerces Aux Bienfaits, Fromagerie du Littoral et Les Ateliers Plein Soleil;
- l'approbation d'une demande pour l'installation d'une enseigne au 1031, avenue de la Gaspésie pour la poissonnerie « Les Fraîcheurs de la Mer ».

10.06.431

APPROBATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE AU RESTAURANT NORMANDIN

CONSIDÉRANT QUE la direction du Restaurant Normandin désire aménager une terrasse à son établissement du site d'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT QUE cette même direction a déposé au comité consultatif d'urbanisme (CCU) les plans qui ont été préparés par un architecte pour l'aménagement d'une terrasse de 15'X40' en façade du restaurant;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de terrasse respecte les normes de l'article 7.10 relativement à l'aménagement des terrasses commerciales;

CONSIDÉRANT QUE cette terrasse serait un avantage pour la clientèle;

CONSIDÉRANT QU'aucun préjudice sérieux ne sera causé aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accepter les plans pour l'aménagement d'une terrasse tel que déposés par la direction du Restaurant Normandin. Le conseil endosse la suggestion du CCU à l'effet de demander aux propriétaires de déplacer les aménagements paysagers sur une autre partie de terrain. De plus, le service d'urbanisme recevra un certificat de localisation préparé par un arpenteur géomètre une fois les travaux complétés.

10.06.432

APPROBATION D'UNE DEMANDE POUR L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE AU 1030, AVENUE DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE la firme « Gagnon Image » a déposé un projet d'enseigne commerciale autonome qui regroupera les trois commerces suivants :

- Aux Bienfaits;
- La Fromagerie du Littoral;
- Les Ateliers Plein Soleil.

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une enseigne fabriquée en aluminium avec éclairage avec des cols de cygne;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'enseigne correspond aux normes du règlement sur les PIIA et que son implantation est conforme à l'article 12.7 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'aucun préjudice sérieux ne sera causé aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter les plans du projet d'enseigne tels que déposés par la firme « Gagnon Image » pour le 1030, avenue de la Gaspésie.

10.06.433

APPROBATION D'UNE DEMANDE POUR L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE AU 1031, AVENUE DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Roy, propriétaire de la Poissonnerie « Les Fraîcheurs de la Mer », a déposé un plan pour un projet d'enseigne commerciale autonome;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une enseigne fabriquée en matériaux composite (x tera) dont les dimensions seront de 32 "X 48" pour une hauteur d'environ 8';

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'enseigne correspond aux normes du règlement sur les PIIA et que son implantation est conforme à l'article 12.7 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'aucun préjudice sérieux ne sera causé aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de recommander aux membres du conseil municipal d'accepter les plans du projet d'enseigne tels que déposés par monsieur Patrick Roy pour le 1031, avenue de la Gaspésie.

10.06.434

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210 DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage 2009-1210 de la Ville de Mont-Joli.

10.06.435

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-1241 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-1210 AFIN D'ABAISSE LA DENSITÉ D'OCCUPATION DE LA ZONE 242 AINSI QUE D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGES HABITATION EN COMMUN DANS LA ZONE 508 (MTF)

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire réduire les seuils de densité d'occupation à l'intérieur de l'îlot formé du boulevard Jacques-Cartier et des rues D'Anjou et Benoit-Quimper;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire permettre les habitations communautaires dans la zone 508 (MTF) ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Normand Gagnon appuyé par Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que soit adopté le projet de règlement 2010-1241 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-1210 afin d'abaisser la densité d'occupation de la zone 242 ainsi que d'ajouter la classe d'usages « Habitation en commun » dans la zone 508 (MTF).

AFFAIRES NOUVELLES

10.06.436

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À LA VITESSE PERMISE SUR L'AVENUE SANATORIUM

Le maire, monsieur Jean Bélanger, donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement relatif à la vitesse permise sur l'avenue Sanatorium.

10.06.437

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

10.06.438

CLOTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h25, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier